

Commune de Saint-Nicolas-du-Pélem

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les communes quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif et du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note doit être mise en ligne sur le site de la commune lorsque ce dernier existe.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

I. Le cadre général du compte administratif

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents *budgets annexes*¹.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

¹ Les **budgets annexes**, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, etc.). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

II. Budget principal

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	intitulé	CA 2016	BP + DM 2017	CA 2017
011	Charges à caractère général	395 277.56	507 016.00	387 225.46
012	Charges de personnel et frais assimilés	730 396.93	801 212.00	770 589.60
014	Atténuations de produits	21 025.00	25 500.00	22 711.00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00	21 000.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	276 475.99	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	181 750.48	74 803.81	74 803.81
65	Autres charges de gestion courante	209 866.54	173 664.20	161 507.37
66	Charges financières	86 241.33	102 000.00	80 282.24
67	Charges exceptionnelles	0.00	2 000.00	0.00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	20 000.00	20 000.00	20 000.00
		1 644 557.84	2 003 672.00	1 517 119.48

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre	intitulé	CA 2016	BP + DM 2017	CA 2017
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	250 000.00	250 000.00	250 000.00
013	Atténuations de charges	4 984.82	3 000.00	9 733.74
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 634.45	20 000.00	9 087.04
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	38 251.81	32 100.00	40 328.85
73	Impôts et taxes	1 012 390.40	1 065 321.00	964 324.40
74	Dotations, subventions et participations	684 587.40	585 991.00	684 838.45
75	Autres produits de gestion courante	46 384.75	46 800.00	43 622.23
76	Produits financiers	3.53	10.00	3.96
77	Produits exceptionnels	47 135.09	450.00	79.00
		2 163 372.25	2 003 672.00	2 002 017.67

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	intitulé	CA 2016	BP + DM 2017	CA 2017
020	Dépenses imprévues (investissement)	0.00	14 000.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 634.45	20 000.00	9 087.04
16	Emprunts et dettes assimilées	111 029.83	615 500.00	112 122.29
20	Immobilisations incorporelles	5 930.11	20 000.00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	695.34	7 892.00	4 314.17
21	Immobilisations corporelles	74 381.37	279 288.90	41 496.78
23	Immobilisations en cours	113 736.55	1 573 024.76	241 190.30
		385 407.65	2 529 705.66	408 210.58

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	intitulé	CA 2016	BP + DM 2017	CA 2017
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	762 427.67	1 009 656.18	1 009 656.18
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00	276 475.99	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	181 750.48	74 803.81	74 803.81
10	Dotations, fonds divers et réserves	335 692.17	358 839.18	358 760.43
13	Subventions d'investissement	113 879.92	309 930.50	70 707.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 313.59	500 000.00	1 004.04
		1 395 063.83	2 529 705.66	1 514 931.46

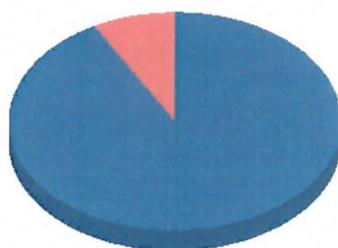
RESULTATS DE L'EXERCICE

RESULTAT CLÔTURE ANNEE 2017 Budget Principal Commune de St Nicolas du Pelem	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture
Investissement	1 009 656.18 €	97 064.70 €	1 106 720.88 €
Fonctionnement	250 000.00 €	234 898.19 €	484 898.19 €
TOTAL	1 259 656.18 €	331 962.89 €	1 591 619.07 €

EMPRUNTS

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2017	191 696.44 €	80 282.24 €	111 414.20 €	1 633 207.44 €

Répartition du capital remboursé par nature de taux



■ Fixe	91.8%
■ Révisable	8.2%
Total:	100.0%

III. Budget assainissement

EXPLOITATION

EXPLOITATION DEPENSES

Chapitre	intitulé	CA 2016	BP + DM 2017	CA 2017
011	Charges à caractère général	39 433.51	61 500.00	36 938.33
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00	2 500.00	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 682.58	52 908.71	52 908.71
67	Charges exceptionnelles	0.00	620.00	0.00
		92 116.09	117 528.71	89 847.04

EXPLOITATION RECETTES

Chapitre	intitulé	CA 2016	BP + DM 2017	CA 2017
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	21 261.86	31 086.68	31 086.68
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 116.43	13 474.61	11 974.61
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	87 824.48	72 967.42	92 566.65
74	Dotations, subventions et participations	2 000.00	0.00	0.00
		123 202.77	117 528.71	135 627.94

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	intitulé	CA 2016	BP + DM 2017	CA 2017
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 116.43	13 474.61	11 974.61
20	Immobilisations incorporelles	0.00	20 000.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	20 000.00	0.00
23	Immobilisations encours	3 386.57	166 401.41	0.00
		15 503.00	219 876.02	11 974.61

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	intitulé	CA 2016	BP + DM 2017	CA 2017
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	116 100.39	165 800.67	165 800.67
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 682.58	52 908.71	52 908.71
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 520.70	1 166.64	1 166.64
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	
		181 303.67	219 876.02	219 876.02

RESULTATS DE L'EXERCICE

RESULTAT CLÔTURE ANNEE 2017 Budget assainissement Commune de St Nicolas du Pelem	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture
Investissement	165 800.67 €	42 100.74 €	207 901.41 €
Fonctionnement	31 086.68 €	14 694.22 €	45 780.90 €
TOTAL	196 884.35 €	56 794.96 €	253 679.31 €

IV : Budget Lotissement Coat Joseb.

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	intitulé	CA 2016	BP + DM 2017	CA 2017
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	40 007.81	0.00
		0.00	40 007.81	0.00

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre	intitulé	CA 2016	BP + DM 2017	CA 2017
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	27 313.57	27 313.57	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00	12 621.54	0.00
75	Autres produits de gestion	0.00	72.70	0.00
		27 313.57	40 007.81	0.00

INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	intitulé	CA 2016	BP + DM 2017	CA 2017
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	40 007.81	0.00
		0.00	40 007.81	0.00

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	intitulé	CA 2016	BP + DM 2017	CA 2017
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	40 007.81	0.00
		0.00	40 007.81	0.00

RESULTATS DE L'EXERCICE

RESULTAT CLÔTURE ANNEE 2017 Budget Lotissement Coat Joseb - Commune de St Nicolas du Pelem	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	27 313.57 €	0.00 €	27 313.57 €
TOTAL	27 313.57 €	0.00 €	27 313.57 €

V. Affectations des résultats 2017 aux budgets 2018

Les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du CGCT fixent les règles de l'affectation du résultat. En principe, si une collectivité territoriale vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats sont intégrés par la suite au budget primitif ; si elle vote le compte administratif après le budget primitif, elle doit adopter un budget supplémentaire pour intégrer les résultats.

➤ **Éléments à prendre en compte**

À la clôture de l'exercice, seul le vote du compte administratif par l'organe délibérant constitue l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale (art. L 1612-12 du CGCT) et permet de dégager les éléments à prendre en compte pour l'affectation du résultat, à savoir :

- ✓ le résultat cumulé de la section de fonctionnement, constitué par le cumul du résultat de l'exercice (cumul des titres émis - cumul des mandats émis) et celui du résultat reporté des exercices antérieurs (déficit ou excédent reporté au 002) ;
- ✓ le solde d'exécution de la section d'investissement, constitué par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice et du besoin de financement ou de l'excédent de la section de l'exercice précédent (le 001) ;
- ✓ les restes à réaliser de la section d'investissement, qui correspondent en dépenses, à celles qui ont été engagées (marché conclu...) mais non mandatées au 31 décembre et, en recettes, à celles qui sont certaines (subvention notifiée, contrat d'emprunt signé...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fera ressortir soit un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes), soit un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses). Le besoin de

financement éventuel devra alors être prioritairement couvert, par l'organe délibérant, lors de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

➤ **Règles d'affectation du résultat**

Seul le résultat cumulé de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une décision d'affectation par l'organe délibérant. Deux possibilités se présentent (art. R 2221-48 et R 2221-90 du CGCT) :

- ✓ le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire ; ce dernier est alors affecté en priorité, pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif, au financement des dépenses d'investissement (compte 1064). Le surplus dégagé doit ensuite servir à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et diminué du montant des plus-values de cessions d'éléments d'actif (compte 1068). Le reliquat pourra être librement affecté en recettes de fonctionnement (au 002) et/ou en recettes d'investissement pour financer de nouvelles dépenses (compte 1068), ou être reversé exceptionnellement à la collectivité de rattachement ;
- ✓ le résultat cumulé de la section de fonctionnement est déficitaire ; ce dernier est alors ajouté aux charges d'exploitation de l'exercice (au 002) et le besoin de financement de la section d'investissement est reporté en dépenses d'investissement (au 001).

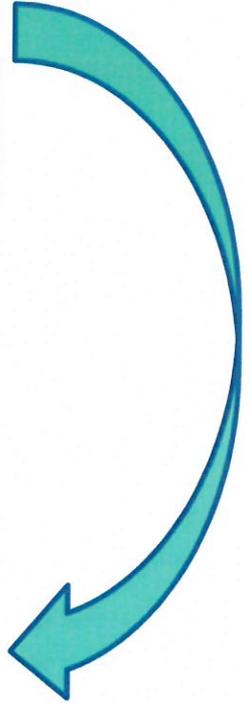
BUDGET PRINCIPAL

Résultat de l'exercice 2017 : - excédent - déficit	484 898.19 €
Affectation de l'excédent constaté au 31/12/2017 :	
Affectation obligatoire : <ul style="list-style-type: none"> • à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) • aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations) • à l'exécution du virement à la section d'investissement 	
Solde disponible affecté comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • affectation complémentaire en réserves (compte 1068) en investissement : • affectation à l'excédent reporté à nouveau créditeur (compte 002) en fonctionnement : 	
	234 898.19 € 250 000.00 €



BUDGET ASSAINISSEMENT

Résultat de l'exercice 2017 : - excédent - déficit	45 780.90 €
<u>Affectation de l'excédent constaté au 31/12/2017 :</u> Affectation obligatoire : <ul style="list-style-type: none">• à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)• aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)• à l'exécution du virement à la section d'investissement Solde disponible affecté comme suit : <ul style="list-style-type: none">• affectation complémentaire en réserves (compte 1068) en investissement :• affectation à l'excédent reporté à nouveau créditeur (compte 002) en fonctionnement :	45 780.90 €



A Saint-Nicolas-du-Pélem, le 10 avril 2018

Le Maire,
Daniel LE CAËR

